

ÉCOLE DOCTORALE N° 58

Langues, littératures, cultures, civilisations - LLCC

ÉTABLISSEMENTS

Université Paul-Valéry Montpellier 3

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 09/11/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sophie Vallas, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Sophie VALLAS, Aix-Marseille Université

Expert(e)s : M. Christophe GENIN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Didier LE GALL, Université Angers
Mme Mariele MANCEBO GARCIA, Université de Bourgogne
M. Gilles PALSKEY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Laurent GAUTIER

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN JUIN 2020

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de juin 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) 58, *Langues, littératures, cultures et civilisations*, est portée par l'Université Paul-Valéry de Montpellier (UPVM) et co-accréditée avec l'Université de Montpellier ; par sa taille, elle est la plus importante ED de l'établissement (tant en nombre d'unités de recherche adossées que de doctorants). Deux établissements lui sont associés : l'École du Louvre et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier.

Son périmètre thématique est vaste mais homogène, comportant les arts, les lettres, les langues, la philosophie, la didactique, les sciences du langage et les sciences de l'éducation, la psychanalyse, l'histoire et l'histoire de l'art : cette identité plurielle favorise des travaux interdisciplinaires. Elle délivre 35 disciplines de doctorats et intègre 12 unités de recherche (UR) / unités mixtes de recherche (UMR).

L'ED 58 a des liens avec l'autre ED de l'établissement (ED 60 *Territoires, temps, sociétés et développement*) ainsi qu'avec l'ED coaccréditée 231 *Économie gestion (EDEG)*. Sa directrice siège à la commission recherche et s'est impliquée dans la création d'une école d'été annuelle, baptisée « ÉthicHum : penser l'éthique avec les Humanités », qui, tout à la fois, reflète un choix marqué de l'établissement et donne à l'ED son identité.

Autrefois partie prenante du collège doctoral Sud de France, l'ED 58 est, depuis septembre 2017, membre du nouveau collège doctoral Languedoc Roussillon (avec l'Université de Perpignan via Domitia, l'Université de Nîmes et l'École des Mines d'Alès). La gouvernance est composée des directeurs des ED membres. Les missions du collège doctoral se concentrent surtout sur la formation et l'insertion professionnelle.

La population des doctorants a légèrement baissé depuis 2013 (de 479 à 435). En 2018, le potentiel d'enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) était de 143, dont 130 encadraient des thèses ; la moyenne d'encadrement était de 3,4 thèses par encadrant. L'ED a fait de l'ouverture internationale une de ses priorités. Elle enregistre une moyenne de 55 soutenances par an. L'insertion professionnelle des docteurs fait l'objet d'un suivi.

Dotée d'un budget annuel de 64 150 euros, elle peut attribuer 8 contrats doctoraux annuels auxquels s'ajoutent d'autres contrats (Région, École normale supérieure, LabEx, Handicap, PAUSE...) et des thèses sous convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Le conseil de l'ED 58 (26 membres) a été revu dans sa composition suite aux remarques de la dernière évaluation ; il comporte 4 collèges : dans le premier (14 membres), toutes les UR/UMR ont 1 représentant et le

conseil scientifique en compte 2 ; les usagers sont au nombre de 5 (avec suppléants), les personnels administratifs et techniques sont 2 et les extérieurs occupent 5 sièges. Le conseil de l'ED se réunit mensuellement et les séances font l'objet d'un compte rendu. L'ED possède des statuts et un règlement intérieur conformes aux attentes, et dépose les comptes rendus des conseils sur le site. La communication se fait par mail (plusieurs listes de diffusion) mais aussi grâce au site internet de l'ED, complet mais qui manque de lisibilité, et à une newsletter. Les représentants des doctorants sont très actifs et consultés et incarnent une vraie force de proposition au sein de leur ED. Ils disposent d'une adresse générique pour être contactés, mais pas de *mailing-list* (fichier d'adresses) pour diffuser leurs informations.

L'ED bénéficie de neuf personnels administratifs qui gèrent les doctorants depuis leur inscription jusqu'au suivi post-soutenance, ce qui semble confortable, auxquels s'ajoutent la Direction de l'innovation pour les relations avec le monde entrepreneurial et le Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO). Tous les services sont regroupés sur le site Saint-Charles, et l'extension récente fournit de nouveaux espaces. L'ED 58 utilise la plateforme « Accès doctorat unique et mutualisé » (ADUM) pour le suivi administratif des dossiers. Elle dispose d'un budget de 64 150 euros, dont elle consacre 42 % aux soutenances de thèses et HDR, 30 % au financement des mobilités et 10 % à l'organisation d'événements scientifiques.

Les doctorants qui s'inscrivent en première année déposent un dossier : le sujet de thèse, après avoir été validé par le directeur pressenti et l'UR concernée, est ensuite examiné en conseil de l'ED. La note minimale de 14/20 au mémoire de deuxième année de master est requise (procédure exceptionnelle avec deux rapporteurs et une audition pour des candidats dont la note est inférieure) ; les diplômés étrangers sont examinés en conseil de l'ED. Le nombre de doctorants reste stable (autour de 450 chaque année), et on constate un nombre important de doctorants venus de l'étranger (42 %) et de doctorants ayant obtenu un master national hors UPVM (27 %), ce qui souligne l'attractivité de l'ED.

Le nombre de doctorants financés a augmenté, ce qui s'explique surtout par le nombre de contrats attribués à l'ED 58 (huit, plus un venu de l'Université de Montpellier à destination du Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation -LIRDEF). La procédure de candidature est clairement présentée ; chaque dossier fait l'objet de deux rapports (trois si désaccord), et un certain nombre sont retenus pour audition ; les candidats ont alors dix minutes pour présenter leur projet, et dix minutes d'entretien avec le conseil. L'ED a également cherché à diversifier les financements pour ses doctorants, obtenant quatre contrats de la Région Occitanie, six contrats de l'École normale supérieure (ENS), deux contrats issus des LabEx, un contrat Handicap et un contrat PAUSE (programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil), ainsi que quatre contrats sous convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sur la période.

Si la politique de recherche de financements a ainsi porté ses fruits, la part des doctorants salariés a elle aussi augmenté (44 % en 2018). Ces doctorants font l'objet d'un suivi spécifique pour améliorer leur accompagnement et lutter contre l'abandon ; la part des formations à distance a été augmentée à cet effet. Une aide à la mobilité spécifique pour un doctorant en situation de handicap a été mise en place.

De même, une politique d'ouverture internationale a permis d'obtenir 10 % de thèses en cotutelle et de valoriser le label européen. Les doctorants étrangers peuvent bénéficier de cours de Français langue étrangère.

• Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement (stable) est de 143 enseignants-chercheurs en activité en 2018, dont 130 (maîtres de conférences HDR et professeurs) encadrent effectivement, parmi lesquels 14 émérites. La moyenne d'encadrement est de 3,4 doctorants par directeur de thèse, mais on remarque de grandes disparités entre les disciplines, certaines souffrant d'un manque d'encadrement (sciences du langage, didactique, littérature française et comparée) et d'autres n'affichant aucun doctorant inscrit (épistémologie et didactique, études germaniques et scandinaves). Le taux d'encadrement est fixé à 800 % pour chaque enseignant-chercheur, et limité à trois nouvelles inscriptions par an ; les thèses en codirection comptent pour 100 %, alors que les cotutelles, encouragées, comptent pour 50 %. Il est possible pour un non HDR d'obtenir une dérogation pour (co)diriger une thèse, et une formation est prévue par le collège doctoral.

Les doctorants en première inscription sont accueillis dans l'ED lors d'une journée de rentrée, en passe d'être repensée pour mieux tenir compte de leurs attentes. Ils ne disposent pas de locaux ED qui leur soient réservés mais ont des espaces et des équipements dans leurs unités de recherche. Lors de l'inscription, une charte des thèses et une convention individuelle de formation sont signées, et au cours de l'année, un catalogue de formations, classées sous quatre axes (méthodologie ; pratique de la recherche ; aide à l'insertion

professionnelle ; langues vivantes) et proposées soit par l'ED soit par les UR (un séminaire par UR), est offert afin de choisir 120 heures d'enseignement (180 crédits formation) sur 3 ans (moins pour les salariés). Les doctorants salariés et ne pouvant être présents sur site ont accès à des formations à distance. Un questionnaire est proposé à l'issue des formations afin de les évaluer. Ces formations, jugées par les doctorants riches et suffisamment nombreuses et variées pour convenir aux besoins de chacun, complètent une offre ouverte par le collège doctoral, davantage axée sur l'insertion professionnelle. Notons l'école d'été « ÉthicHum », au cœur d'une réflexion sur l'éthique engagée de la part des deux ED, et qui donne à l'établissement une identité aujourd'hui repérable. Les doctorants valorisent leurs travaux dans la revue qu'ils gèrent, *Doctorales 58*.

Le comité de suivi individuel (CSI) de thèses est obligatoire à partir de la fin de la deuxième année, conformément aux textes officiels, mais il est conseillé dès la fin de la première année. L'organisation et la tenue des CSI sont à la charge des UR, ce qui semble être à l'origine de pratiques assez différentes d'une UR à une autre et qui ne permet peut-être pas à l'ED de jouer pleinement son rôle dans ce processus pour garantir des CSI cherchant avant tout à évaluer le cursus des doctorants et non la valeur scientifique de leur travail ; la présence possible des directeurs de recherche n'est pas toujours de nature à permettre une parole aussi libre que possible. Les doctorants sous contrat sont également entendus par le conseil de l'ED en deuxième année, et ce afin de limiter les abandons et d'assurer une avancée des travaux optimale. Plusieurs enquêtes sont organisées : sur les abandons, ainsi que sur les formations et la satisfaction, par l'ED, et sur l'insertion professionnelle des docteurs par le collège doctoral.

Les doctorants élus sont particulièrement actifs dans le conseil et dans l'ED et se sentent très soutenus dans leurs démarches ; ils sont notamment à l'origine de différentes actions organisées grâce à un budget obtenu grâce à la Contribution de vie étudiante et de campus (CEVEC). Leurs efforts pour communiquer avec leurs camarades méritent d'être aidés davantage encore par la mise en place d'une *mailing-list*. L'ensemble des doctorants sont encouragés à demander des financements pour leur mobilité selon des procédures jugées simples et efficaces.

L'encouragement aux cotutelles et au label européen est de nature à enrichir la formation des doctorants. La valorisation du doctorat est également permise grâce à la cérémonie annuelle de remise des diplômes, au cours de laquelle les divers partenaires locaux, publics et privés, sont invités.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les formations destinées à favoriser l'insertion professionnelle relèvent davantage du collège doctoral que de l'ED, et on peut noter qu'elles sont largement choisies par les doctorants. L'ED encourage ses doctorants à s'engager dans des manifestations organisées par le collège doctoral (concours « Ma thèse en 180 secondes », version française et anglaises, Doctoriales® pour l'ouverture sur l'entreprise et « Afterworks » ou « Pause/doc »). Il existe également un partenariat régulier entre l'ED et le SCUJO-IP afin d'apporter un maximum d'informations sur des secteurs professionnels variés, ainsi que des formations pour les doctorants (curriculum-vitae, entretien professionnel, portfolio, etc.).

Un réseau Alumni a récemment été mis en place, et l'ED en attend beaucoup pour développer un véritable réseau favorisant les débouchés après-thèse.

Une enquête SIREDO (Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation) à 6 mois existe toujours, mais est jugée peu utile (trop précoce) ; elle est complétée par une enquête à 3 ans, organisée par l'Université. Les résultats obtenus ne sont pas très clairs dans le dossier (surtout sur la nature de la situation professionnelle des docteurs à 3 ans), et peu interprétables, mais cela traduit surtout le manque de précision de ce type d'enquête. L'ED les analyse autant que faire se peut pour sa réflexion sur les formations et le suivi qu'elle offre.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été faite sous la forme d'une analyse SWOT (*Strengths, weaknesses, opportunities, threats* - Points forts, points faibles, opportunités, menaces) dans lequel l'ED 58 se montre très lucide sur ses atouts et faiblesses, et définit fort bien les opportunités à venir ainsi que les menaces dont elle doit tenir compte.

Le projet de cette ED qui fonctionne bien et qui fait preuve d'un grand dynamisme s'inscrit très naturellement dans la continuité : il devrait notamment conduire à un renforcement des partenariats internes et externes, renforcer la dimension internationale, pousser plus avant l'identité scientifique de l'ED fondée sur les questions éthiques et de sciences ouvertes, et enfin optimiser l'information sur l'insertion professionnelle et développer

l'aide apportée aux doctorants dans ce domaine. L'articulation avec le nouveau collège doctoral est en cours de redéfinition.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 58 est très bien structurée, dynamique et parfaitement consciente des domaines dans lesquels elle peut encore améliorer son fonctionnement. Très bien installée dans un environnement favorable au travail de ses doctorants, elle est dotée de services administratifs nombreux et efficaces. Comme toutes les ED en lettres et sciences humaines et en sciences humaines et sociales, elle doit faire face à des financements de thèse en nombre insuffisant et à des débouchés pour ses diplômés trop réduits par rapport aux compétences de ces derniers, mais elle cherche avec détermination à faire progresser les choses sur tous les plans. Le dossier remis au Hcéres, complet, précis et bien renseigné, montre bien l'identité marquée et le fonctionnement rôdé d'une ED volontaire dans laquelle les doctorants sont force de propositions.

• Points forts

- Excellente intégration dans le contexte local et forte collaboration avec les autres ED, la Région et les services universitaires.
- Personnel administratif impliqué et locaux bien adaptés.
- Périmètre scientifique vaste, riche et cohérent.
- Gouvernance bien pensée, équilibrée et bien installée.
- Ouverture internationale en cours de développement et au cœur des préoccupations de l'ED.
- Très bon encadrement des doctorants et bonne offre de formation (notamment avec l'accent mis sur l'éthique et la science ouverte, qui donne à l'ED son identité).
- Fort investissement des doctorants, soutenus par l'ED.
- Dispositifs de suivi des doctorants qui ont notamment conduit à une réduction du taux d'abandon et à une augmentation du nombre de soutenances.

• Points faibles

- Potentiel d'encadrement trop faible dans plusieurs disciplines.
- Peu voire aucun doctorant inscrit dans certaines disciplines.
- CSI trop peu centrés sur leur mission et laissés à l'initiative des unités de recherche au détriment de l'ED.
- Part des doctorats financés restant faible.
- Augmentation subséquente de la durée moyenne des thèses.
- Résultats des enquêtes restant inexploités.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Le comité d'évaluation du Hcéres souligne surtout l'importance pour l'ED d'harmoniser la procédure des CSI et de garantir leur bon fonctionnement (objectif tel que défini dans les textes officiels, durée, déroulement, possibilité d'une libre parole) ; il est important que l'ED en soit l'instance organisatrice, en lien avec les UR.

Il serait souhaitable de développer des outils plus précis, spécifiques à l'ED sans doute, pour un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, même si cette tâche est difficile dans les domaines LSH-SHS.

Enfin, il faudrait surveiller l'érosion du nombre d'inscriptions en première année et, ce qui va de pair, poursuivre les efforts déjà déployés pour obtenir davantage de financements.

A L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

Le comité préconise de renforcer les efforts et dispositifs pour aider l'ED à favoriser l'insertion professionnelle et à développer un véritable réseau d'alumni.

Il serait sans doute également souhaitable de revoir le site internet, touffu et peu lisible, qui ne semble pas être un outil facilement utilisable par les enseignants-chercheurs ou par les doctorants.

La politique établissant l'articulation entre le collège doctoral et l'ED 58, en cours de redéfinition, doit veiller à conserver toute sa légitimité et tous ses moyens à cette ED dynamique et volontaire.

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS



Montpellier

Le 10 septembre 2020

Madame la Présidente, madame et messieurs les membres du comité de l'HCERES,

J'ai pris connaissance du rapport que vous nous avez adressé à la suite de l'évaluation de l'École Doctorale 58 et de l'entretien que vous avez eu avec Mme Anita Gonzalez-Raymond, qui vient de terminer son mandat à la direction de l'ED58.

En son nom et en mon nom propre, je vous remercie de ce rapport et des recommandations que vous nous avez faites pour consolider notre École Doctorale.

Avec mes sentiments dévoués,

Christine Reynier

Professeur de littérature britannique

Directrice de l'École Doctorale 58

LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES, CIVILISATIONS

Le Président

Patrick GILLI

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

